



VAL DE GÂTINE

Communauté de communes

RÉGIE DES DÉCHETS

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS.



ANNÉE
2025



Sommaire

Partie 1 – Les indicateurs techniques.....	p2
Chapitre 1 : Le territoire desservi.....	p2
1.1 Présentation de la collectivité et de son périmètre.....	p2
1.2 Vision globale de l'organisation du service.....	p3
1.3 Déchets pris en charge par le service.....	p4
1.4 Synthèse de l'organisation du service.....	p5
1.5 Les moyens humains.....	p5
Chapitre 2 : La prévention des déchets.....	p6
2.1 Définition de la prévention des déchets.....	p6
2.2 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010.....	p6
2.3 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.....	p7
2.4 Le tri à la source des biodéchets.....	p8
2.5 Les zones de gratuité et le Recycl'Don.....	p9
Chapitre 3 : La collecte des déchets.....	p10
3.1 Pré-collecte.....	p10
3.2 La collecte en porte à porte.....	p11
3.3 La collecte en apport volontaire.....	p13
3.4 La collecte en déchetterie.....	p13
3.5 Bilan et évolution.....	p16
Chapitre 4 : Le traitement des déchets.....	p17
4.1 La hiérarchie des traitements selon le Code de l'environnement.....	p17
4.2 La valorisation des déchets collectés.....	p18
4.3 Les modes de traitement.....	p19
4.4 Les lieux de traitement.....	p20
Partie 2 – Les coûts d'exploitation du service.....	p21
Chapitre 1 : Budget et financement.....	p21
1.1 Le Compte Financier Unique 2025.....	p21
1.2 Les dépenses effectuées en 2025.....	p21
1.3 Les recettes perçues en 2025.....	p22
Chapitre 2 : Décomposition des coûts.....	p24
2.1 Le coût complet.....	p24
2.2 Le coût aidé.....	p25
2.3 Répartition des dépenses de la Régie des déchets en 2025.....	p26
Partie 3 – La communication.....	p27
Chapitre 1 : La communication digitale.....	p27
1.1 Le site internet.....	p27
1.2 La page Facebook.....	p27
Chapitre 2 : Les interventions en milieu scolaire.....	p27

Partie 1 – Les indicateurs techniques

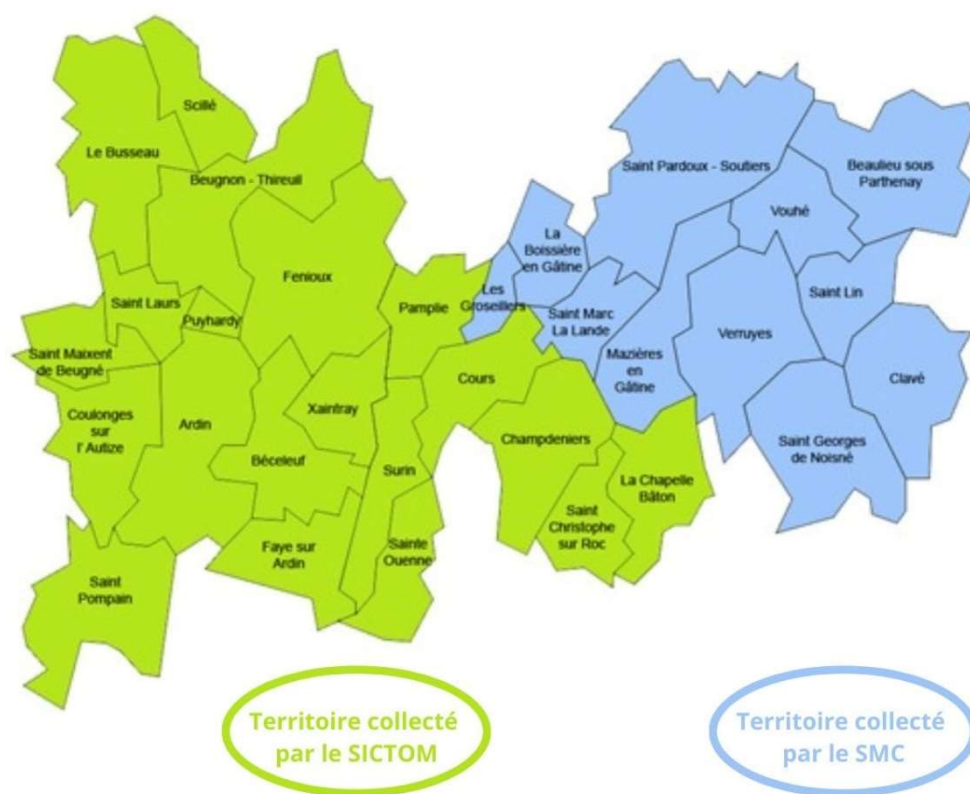
Chapitre 1 : Le territoire desservi

1.1 Présentation de la collectivité et de son périmètre

La Communauté de Communes Val de Gâtine est une collectivité regroupant 31 communes pour 22 685 habitants (2025), installée en plein cœur du département des Deux-Sèvres, sa typologie d'habitat est rurale avec quelques centres-bourgs plus dynamiques.

La gestion des déchets est assurée par la Régie des déchets faisant partie de la collectivité. En réalité, la Régie des déchets dispose d'une autonomie financière puisqu'elle gère ses dépenses et ses recettes par le biais d'un budget annexe. Elle a le statut d'un SPIC : Service Public Industriel et Commercial et est dirigée par un Président.

Le périmètre de collecte de la Régie des déchets s'étend sur une partie de la Communauté de Communes Val de Gâtine représentant 20 communes, 6 888 foyers pour 14 776 habitants (2025). L'autre partie est collectée par le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC).



Le mode de financement est identique sur l'ensemble de la Communauté de Communes Val de Gâtine et se traduit par la redevance incitative. La facturation est faite au trimestre pour l'ensemble des usagers et le montant des factures varie en fonction du nombre de personnes qui composent le logement et le nombre de fois où les bacs ont été collectés. Les 6 premières levées du bac à ordures ménagères sont comprises dans le forfait appliqué au nombre de personnes. La facturation de la redevance incitative est assurée par la Régie des déchets pour l'ensemble des 31 communes.

Les données ci-après correspondent uniquement au périmètre de collecte de la Régie des déchets. Pour obtenir les données concernant les autres communes, se référer au rapport annuel du SMC.

1.2 Vision globale de l'organisation du service

La Régie des déchets prend en charge l'intégralité des déchets ménagers et assimilés. En tant que service public, elle a l'obligation de collecter les déchets des producteurs ménagers (particuliers). Pour les professionnels, associations et collectivités, c'est un service en plus qu'elle propose et qui se traduit par une redevance annuelle qui dépend du nombre de bacs mis à disposition et de leur volume.

La collecte en porte à porte



Exercée en régie, la collecte en porte à porte concerne 2 flux de déchets, à savoir les ordures ménagères et les emballages ménagers. Quand c'est possible, le véhicule de collecte se déplace à proximité des habitations pour collecter ces flux de déchets. Dans le cas contraire, un point de regroupement est mis en place pour assurer la collecte de ces derniers.

Pour cela, chaque foyer dispose d'un bac vert pucé pour les ordures ménagères et d'un bac à couvercle jaune pucé pour les emballages ménagers. Ils existent en différents volumes afin de s'adapter à la composition des foyers (cf. règle de dotation). Les puces permettent à la Régie des déchets de savoir quand les bacs ont été collectés afin d'établir la facturation auprès des redevables.

La collecte en porte à porte est réalisée par une benne à chargement latérale, ce système permet à la collectivité d'optimiser sa collecte en réduisant le nombre d'agents présents sur les tournées. Un calendrier de collecte est remis à chaque foyer en début d'année pour identifier le flux qui va être ramassé (rythme en C 0.5 soit une semaine sur deux).

La collecte en apport volontaire



La collecte en apport volontaire concerne les flux des papiers et du verre ménager, elle est assurée en régie également. Les 2 flux de déchets sont collectés par le biais de colonne de tri de 3 à 4 m³ et sont localisées dans chacune des communes du périmètre de collecte de la Régie des déchets.

On compte 68 points d'apport volontaire (PAV) et chacun d'entre eux compte au minimum une colonne de tri pour les papiers et une colonne de tri pour le verre. Afin d'accompagner l'utilisateur dans son geste de tri, des autocollants ont été apposés devant chaque orifice des colonnes de tri identifiant les déchets acceptés et refusés.

La collecte en déchetterie



Un réseau de 3 déchetteries est en place sur le territoire de la Régie des déchets. L'exploitation des sites est assurée en régie pour le haut de quai. Quant au bas de quai, la gestion est mixte (Régie/Prestataire). On compte 28 filières de tri en 2025 permettant aux usagers d'affiner leurs gestes de tri. D'un point de vue géographique, l'utilisateur peut se rendre sur l'un des sites dans un rayon de 20 km autour de son foyer.

1.3 Déchets pris en charge par le service

La Régie des déchets prend en charge les déchets figurant dans la liste ci-dessous (non exhaustive). Pour certains d'entre eux, des conditions spécifiques tels que des seuils limites sont appliqués. Dans la mesure du possible et en fonction des nouvelles filières de tri, la collectivité déploie une nouvelle filière de tri au minimum par an.

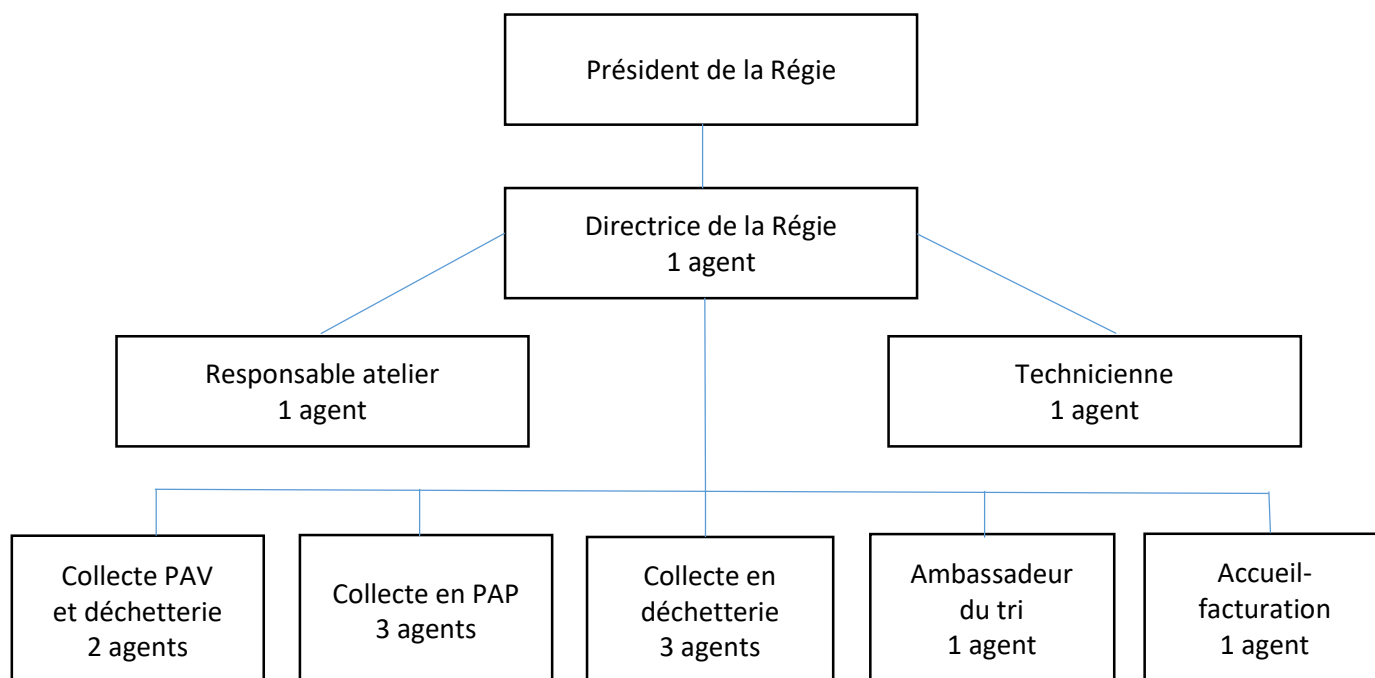
Type de déchets	Mode de collecte
Ordures ménagères	Bac individuel – porte à porte
Emballages ménagers	
Papiers	Colonne de tri – apport volontaire
Verre	
Biodéchets	Composteur et/ou apport volontaire
Cartons	Déchetteries
Mobilier	
Végétaux	
Métaux	
Huisseries	
Plastiques durs et souples	
Bois A et B	
Déchets électriques, électroniques et électroménagers	
Déchets Dangereux Spécifiques	
Polystyrène	
Articles de Sports et Loisirs	
Articles de Bricolage et Jardin	
Textiles	
Jeux et Jouets	
Huiles alimentaires	
Huiles moteurs	
Cartouches d'encre	
Ampoules et néons	
Piles	
Films radiographiques	
Batteries	
Tout-venant	

1.4 Synthèse de l'organisation du service



1.5 Les moyens humains

Afin d'assurer ses missions de collecte et de facturation de la redevance d'enlèvement des déchets, la Régie compte au total 13 agents répartis comme suit :



La politique de la gestion des déchets au sein de la Régie des déchets est définie et menée par le Vice-président de la Communauté de Communes Val de Gâtine en charge de ce service. La Régie des déchets est également administrée par un Conseil d'Exploitation représenté par des élus des communes, des représentants d'associations et présidé par un Président. Cette instance émet un avis pour que le Conseil Communautaire puisse prendre la décision finale par délibération.

Chapitre 2 : La prévention des déchets

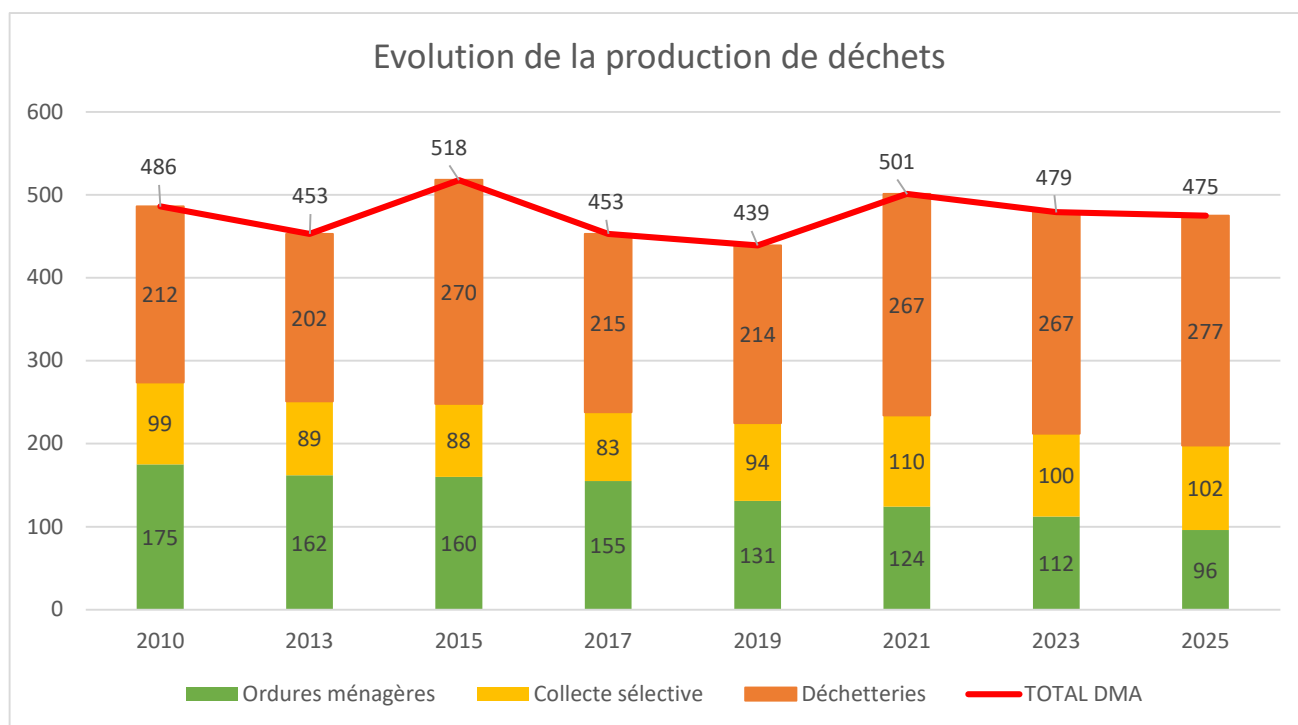
2.1 Définition de la prévention des déchets

La prévention des déchets permet de réduire l'impact environnemental de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités représentent également une économie pour le service public en charge de la gestion des déchets ainsi qu'aux contribuables qui en assurent le financement.

Elle désigne les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet et correspond à l'ensemble des actions mises en place pour réduire la quantité et la nocivité des déchets.

2.2 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 fixe un objectif de réduction de la production des déchets par rapport à 2010 de moins 15 % de déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici 2020, soit 437 kg/hab pour le territoire de la Régie des déchets.



Le graphique ci-dessus présente l'évolution de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2025. Globalement, la quantité totale de déchets fluctue au cours de la période analysée. Elle passe de 486 kg/hab en 2010 à un pic de 518 kg/hab en 2015, avant de diminuer jusqu'à 439 kg/hab en 2019, puis de remonter pour atteindre environ 475 en 2025.

Par ailleurs, la composition des déchets évolue : les ordures ménagères diminuent fortement (de 175 à 96 kg/hab), tandis que la collecte sélective reste relativement stable avec une légère hausse. En revanche, les apports en déchetterie augmentent de manière notable (de 212 à 277 kg/hab). Ainsi, même si les ordures ménagères baissent, cela est compensé par l'augmentation des autres flux de déchets, ce qui empêche une réduction nette du total.

2.3 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

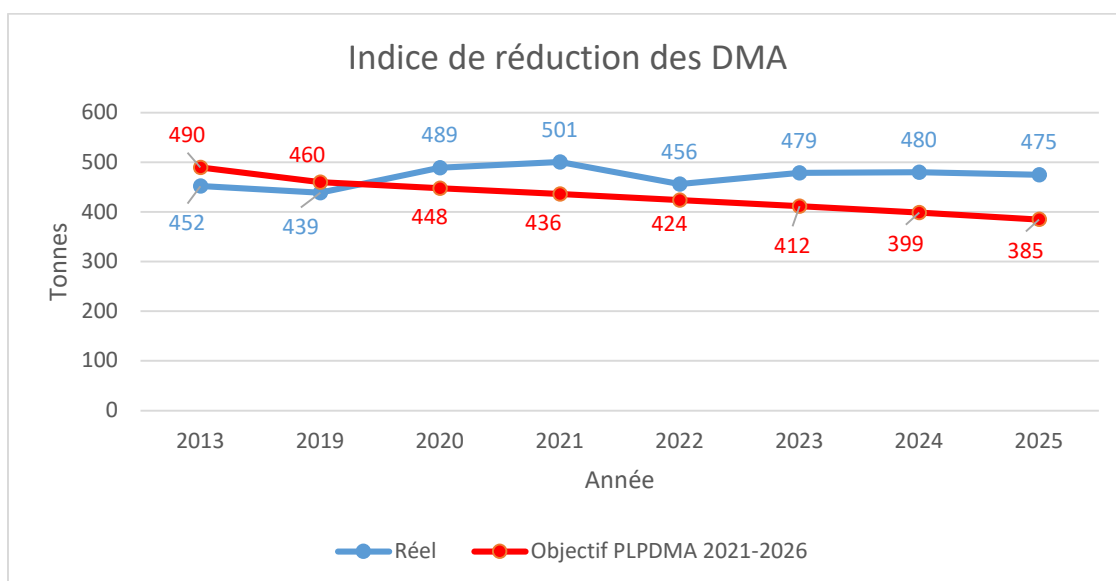
Le PLPDMA est rendu obligatoire pour les collectivités compétentes en matière de déchets, notamment par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la croissance verte.

C'est un document stratégique élaboré par la Régie des déchets qui vise à réduire la quantité de déchets produits sur son territoire. Ce programme a pour but de diminuer la production de déchets, d'encourager le réemploi et la réparation, de sensibiliser les habitants aux bons gestes de tri et de réduire l'impact environnemental lié aux déchets.

Il prévoit des actions de prévention (compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire...), des campagnes de sensibilisation, des partenariats locaux et un suivi des résultats avec des indicateurs.

Le PLPDMA en vigueur couvre la période 2021-2026 et se compose de 8 thématiques favorisant la réduction des déchets ménagers et assimilés :

- 1- Le tri à la source des biodéchets
- 2- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- 3- Le réemploi, la réparation et le don
- 4- La démarche d'éco-exemplarité
- 5- La gestion des déchets de bois
- 6- La gestion des ordures ménagères avec des nouvelles techniques alternatives
- 7- La communication
- 8- La sensibilisation



Le graphique ci-dessus présente l'évolution de l'indice de réduction des déchets ménagers et assimilés entre 2018 et 2025, en comparant les données réelles aux objectifs fixés. On observe que les valeurs réelles fluctuent autour de 450 à 500 kg/hab, avec un pic à 501 kg/hab en 2021, puis une légère baisse suivie d'une stabilisation autour de 475 et 480 kg/hab jusqu'en 2025.

En revanche, les objectifs affichent une diminution régulière passant de 490 kg/hab en 2013 à 385 kg/hab en 2025. Ainsi l'écart entre les données réelles et les objectifs se creuse au fil du temps. Cela montre que les objectifs de réduction ne sont pas atteints, puisque la production réelle de déchets reste globalement stable et nettement supérieure aux niveaux visés.

2.4 Le tri à la source des biodéchets

La Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) impose, depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets à tous les producteurs. Les biodéchets représentent les déchets alimentaires et les végétaux.

En tant que service public, la Régie des déchets est tenue de proposer des solutions de tri à l'ensemble des ménages présents sur son territoire. Pour cela, un schéma territorial a été adopté par le Conseil Communautaire de la Collectivité prévoyant ainsi :

- La mise à disposition gratuite d'un composteur et d'un bioseau, sur simple demande, pour les foyers disposant d'un jardin.
- L'installation de sites de compostage partagé et la mise à disposition gratuite d'un bioseau pour les foyers ne disposant pas de jardin et résidant dans une commune de moins de 1 200 habitants.
- Le déploiement d'une collecte en apport volontaire avec contrôle d'accès pour les foyers ne disposant pas de jardin et résidant dans une commune de plus de 1 200 habitants.

La collectivité a fait le choix de proposer les équipements nécessaires au compostage en établissement pour les producteurs non ménagers quand cela est possible (collectivités, associations, professionnels...).

État du déploiement en 2025

Pour le compostage individuel :

- 328 composteurs distribués
- 3 actions de sensibilisation dont 30 personnes sensibilisées
- 194 personnes sensibilisées au total

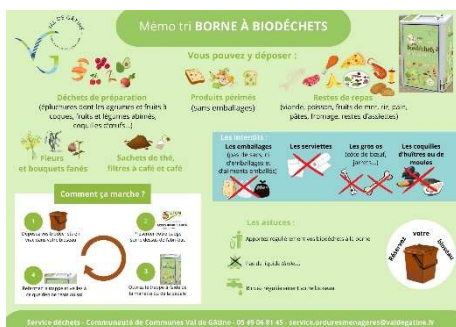


Pour le compostage partagé :

- 17 communes enquêtées pour identifier leurs besoins et les foyers concernés
- 19 sites de compostages prévus répartis sur 12 communes (5 communes n'ont pas de besoin)

Pour la collecte en apport volontaire :

- 6 points de collecte installés
- Démarrage de la collecte au 25 novembre 2025
- 260 foyers sensibilisés

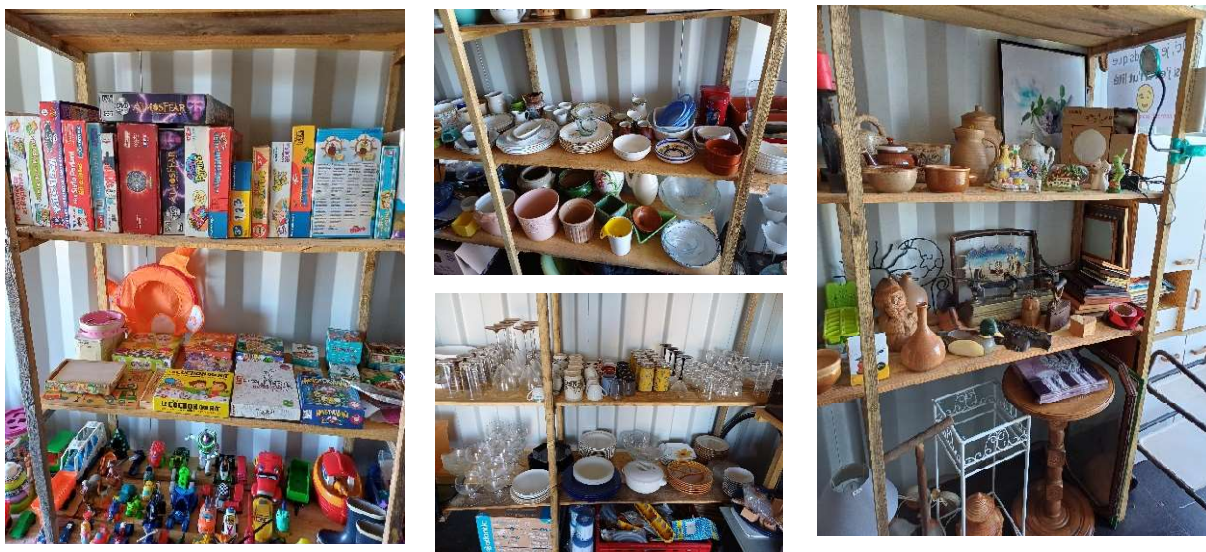


2.5 Les zones de gratuité et le Recycl'Don

En lien avec la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 qui vise à passer d'un modèle « produire-consommer-jeter » à une logique d'économie circulaire, les 3 déchetteries possèdent désormais une zone de gratuité.

Une zone de gratuité est un espace dédié où les usagers peuvent déposer des objets encore utilisables et où d'autres peuvent les prendre gratuitement. On y retrouve de la vaisselle, des jouets, des livres, des outils, de l'électroménager fonctionnel, des petits meubles ou encore du matériel de puériculture.

L'objectif de ces zones est de réduire les déchets et de prolonger la durée de vie des objets, le tout dans une logique d'économie circulaire pour moins de gaspillage, moins de déchets à traiter et un accès gratuit pour répondre éventuellement à un besoin de l'utilisateur.



En 2025, la Régie des déchets a organisé 2 matinées « Recycl'Don », cela consiste à rassembler l'intégralité des objets déposés dans les 3 zones de gratuité sur un seul site : l'atelier garage du service. Le stand est tenu par le personnel de la Régie de 9h à 12h le samedi matin et les usagers peuvent récupérer tout ce dont ils ont besoin. Au total, 130 personnes se sont déplacées lors de ces journées.

**JOURNÉE
RECYCL'DON**

RÉGIE DES DÉCHETS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE GÂTINE



Et si vos prochaines idées cadeaux se cachent derrière des objets qui n'attendent qu'une seconde vie ?

Jeux, jouets, déco, vaisselle :
repartez **GRATUITEMENT** avec tout ce qui vous plaît !

22 NOVEMBRE 9H00 - 12H00

Atelier garage - Régie des Déchets
23 Rue Johannes Gutenberg, Coulanges-sur-Aulize



Chapitre 3 : La collecte des déchets

3.1 Pré-collecte

La pré-collecte désigne l'ensemble des opérations réalisées en amont de la collecte par le service public. Elle correspond à la phase où les déchets sont triés, stockés et regroupés par les usagers avant leur enlèvement.

La Régie des déchets met à disposition de ses usagers des bacs individuels, pour leurs ordures ménagères et leurs emballages ménagers, collectés en alternance (C0,5) une semaine sur deux, les volumes varient en fonction de la composition du foyer.

Règles de dotation :

Pour les ordures ménagères

- Bac de 140 litres : foyers de 1 à 4 personnes
- Bac de 240 litres : foyers de 5 à 6 personnes
- Bacs de 340 litres : foyers de 7 personnes et +

Pour les emballages ménagers

- Bac de 240 litres : foyers de 1 à 5 personnes
- Bac de 360 litres : foyers de 6 personnes et +

Chaque bac est pucé permettant au service d'identifier l'utilisateur et de comptabiliser le nombre de fois où le bac a été collecté. Ces données contribuent à établir la facturation de la redevance trimestrielle. La Régie des déchets propose également l'installation d'une serrure sur le bac à ordures ménagères ou encore la possibilité d'obtenir un bac plus grand moyennant un surcoût.

Les usagers ont également un accès illimité aux colonnes de tri pour le verre et les papiers. Ces points d'apport volontaire sont situés à proximité des espaces publics. On compte 74 colonnes de tri pour les papiers et 65 pour le verre.

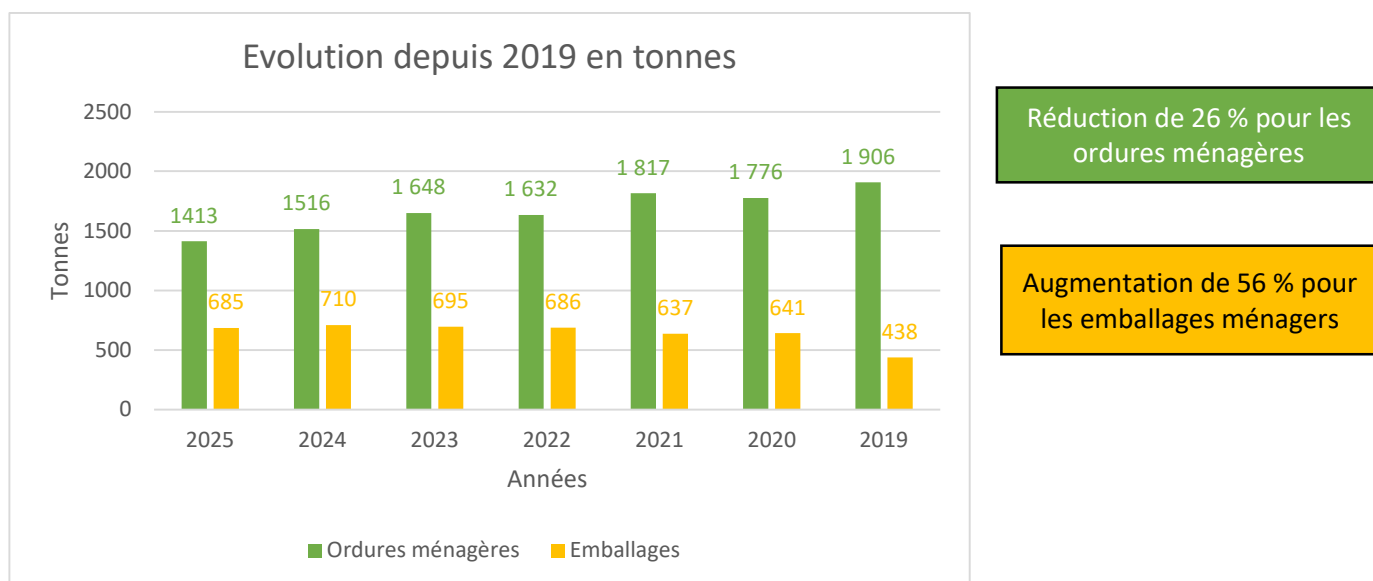
Sur simple demande, un composteur est remis gratuitement aux usagers afin de leur permettre de trier à la source leurs biodéchets. Si l'installation du composteur n'est pas possible, l'utilisateur peut bénéficier d'un accès aux bornes d'apport volontaire biodéchets s'il se trouve en hypercentre.

Enfin, pour tous les autres flux de déchets, les 3 déchetteries sont à la disposition des usagers. L'accès est donné par un badge qui contient 20 passages par an et se recharge d'une année sur l'autre. L'utilisateur a la possibilité de recharger gratuitement son badge de 5 passages supplémentaire par téléphone.

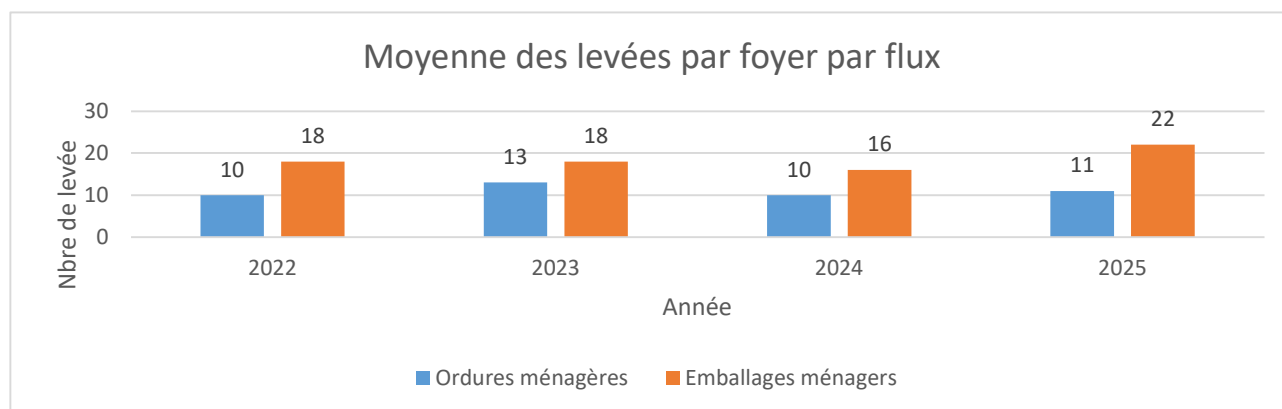
Flux	Ordures ménagères	Emballages ménagers	Papiers	Verres	Biodéchets	Déchetteries
Contenant	Bac individuel couvercle vert	Bac individuel couvercle jaune	Colonne de tri ouverture bleue	Colonne de tri ouverture verre	Composteur et borne d'apport volontaire	Caissons et petits contenants
						

3.2 La collecte en porte à porte

Elle concerne le flux des ordures ménagères et des emballages ménagers. Les tournées de collecte sont assurées par une benne robotisée à chargement latéral et une benne à chargement arrière pour les hypercentres.



Le graphique ci-dessus présente l'évolution de la production d'ordures ménagères et d'emballages ménagers entre 2019 et 2025. Les ordures ménagères diminuent globalement sur la période. On passe d'environ 1 906 tonnes en 2019 à 1 413 tonnes en 2025, soit une baisse de 26 %. La diminution n'est pas totalement linéaire, mais la tendance générale est clairement à la baisse. À l'inverse, les emballages ménagers augmentent, passant de 438 tonnes en 2019 à 685 tonnes en 2025, soit une hausse de 56 %. Là aussi, il y a quelques variations d'une année à l'autre, mais la tendance est à la hausse. On peut donc observer un transfert progressif des déchets vers les emballages, lié à des pratiques de tri plus efficaces et à des changements de consommation.



La moyenne du nombre de levées par foyer et par flux entre 2022 et 2025 est présentée ci-dessus. Pour les ordures ménagères, le nombre de levées est relativement stable, on reste autour de 10 à 13 levées par an (soit une levée par mois). Toutefois, la redevance inclue les 6 premières levées du bac à ordures ménagères, à partir de la 7^e levée, un surcoût est appliqué. Pour les emballages ménagers, on observe une stabilité entre 2022 et 2023, une baisse en 2024 puis une forte hausse en 2025 qui constitue le maximum. Les foyers sortent beaucoup plus souvent le bac des emballages ménagers que celui des ordures ménagères. On peut traduire la forte hausse en 2025 par une intensification du tri mais également par une augmentation des volumes d'emballages. Les ordures ménagères restent maîtrisées et assez constantes.

Synthèse des caractérisations sur les emballages ménagers

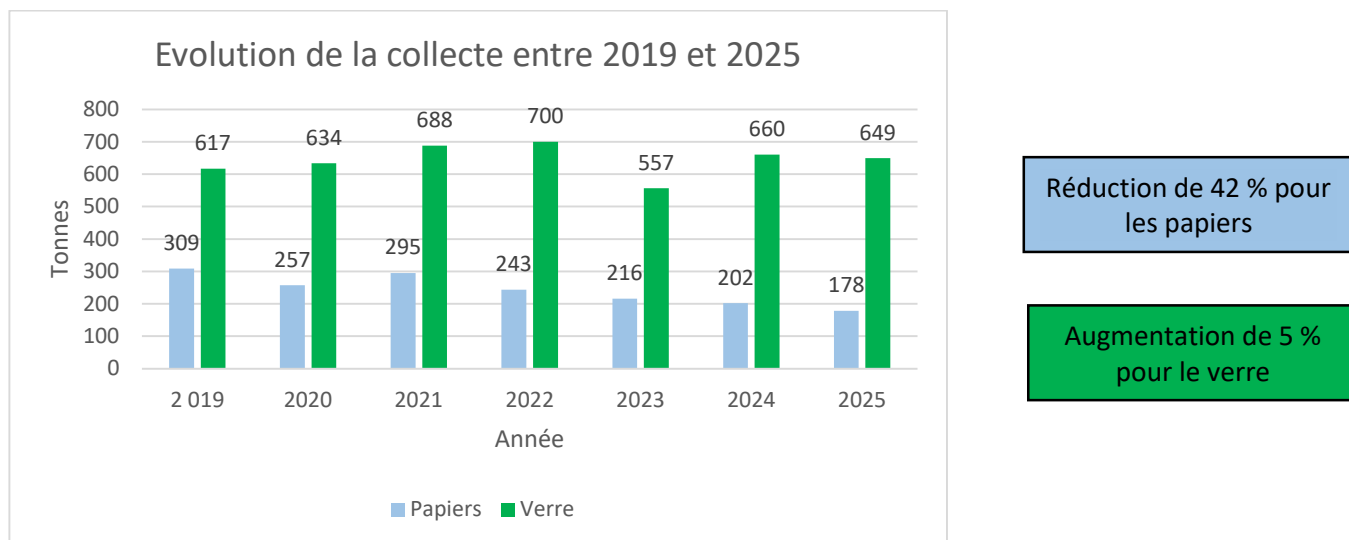


Synthèse des caractérisations sur les ordures ménagères



3.3 La collecte en apport volontaire

L'apport volontaire concerne les flux des papiers et du verre ménager. Ces derniers sont collectés grâce aux colonnes de tri qui constituent des points d'apport volontaire. Une à deux fois par, un camion équipé d'une préhension kinshofer permet le vidage des colonnes dans des caissons adaptés.



Le graphique ci-dessus présente l'évolution de la production de papiers et de verre entre 2019 et 2025. Les papiers diminuent globalement sur la période. On passe de 309 tonnes en 2019 à 178 tonnes en 2025, soit une baisse de 42 %. Cela s'explique par la numérisation qui joue un rôle majeur en réduisant fortement la consommation de papier et un changement de consommation : moins d'impressions, lecture sur écran, dématérialisation... Quant à la production de verre, on observe une légère augmentation de 5 % depuis 2019, passant de 617 tonnes à 649 tonnes.

3.4 La collecte en déchetterie

On appelle « déchetterie » un espace aménagé, gardienné et clôturé où les usagers peuvent apporter certains de leurs déchets afin qu'ils puissent être réacheminés vers les filières de traitement adéquates (recyclage, valorisation, incinération, stockage...). La Régie des déchets dispose d'un réseau de 3 déchetteries, soit une déchetterie pour 4 925 personnes. Les 3 sites sont équipés d'un contrôle d'accès permettant de réserver exclusivement l'accès aux usagers du territoire. L'accès est donné par un badge magnétique.

Les horaires d'ouverture des 3 sites

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Ardin	14h – 18h	14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h	Fermé	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
Champdeniers	Fermé	14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h	14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
Beugnon-Thireuil	Fermé	Fermé	8h30 – 12h30 13h30 – 18h	8h30 – 12h30 13h30 – 17h30	14h – 18h	8h30 – 12h30 13h30 – 17h30

Les déchets acceptés

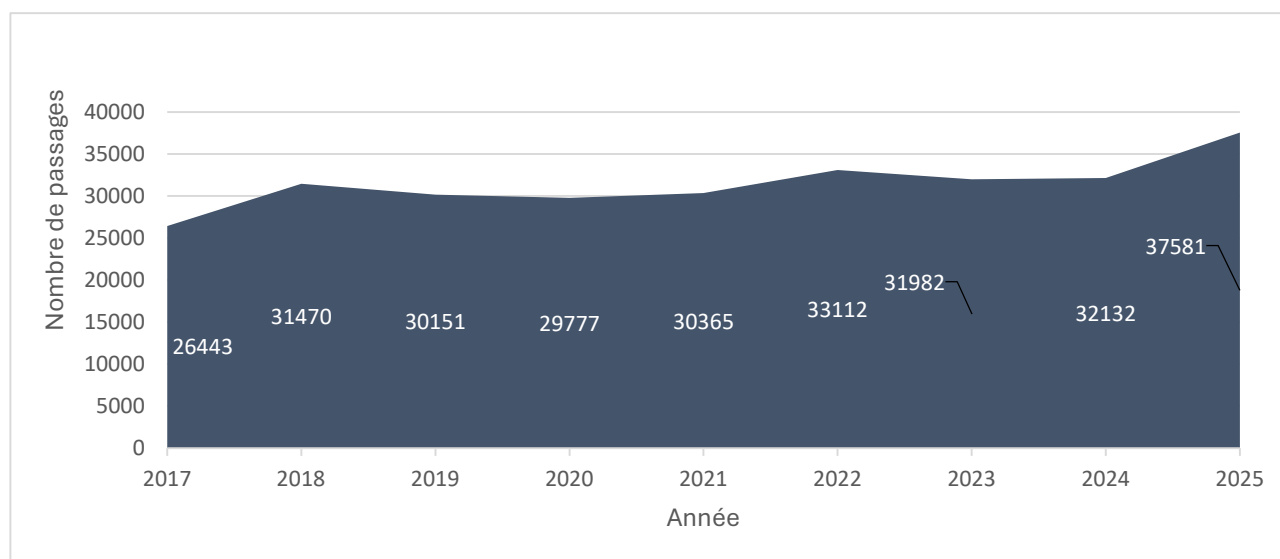
Au total, ce sont 28 filières de tri : cartons, papiers, verre, métaux, métaux précieux, batteries, tout-venant, plastiques souples et durs, végétaux, bois A et B, Mobilier, Déchets Electriques-Electroniques et Electroménagers, Déchets Dangereux Spécifiques, huiles moteurs, huiles alimentaires, encres, piles, néons, radiographies, polystyrène, huisseries, textiles, articles de bricolage et jardin thermiques et non thermiques, articles de sports et loisirs et les jeux et jouets.



La fréquentation des déchetteries

ARDIN	2025	2024	Différence
Particuliers	15066	15827	-761
Professionnels	1056	900	+156
Administrations / Assos	616	690	-74
TOTAL	16 738	17 417	-679
CHAMPDENIERS	2025	2024	Différence
Particuliers	12485	12698	-213
Professionnels	1008	829	+179
Administrations / Assos	824	704	+120
TOTAL	14 317	17 417	-3 100
BEUGNON THIREUIL	2025	2024	Différence
Particuliers	6115	462	+5653
Professionnels	239	19	+220
Administrations / Assos	172	3	+169
TOTAL	6 526	484	+6 042

Au total, on compte 33 666 passages « particuliers », 2 303 passages « professionnels » et 1 612 passages « administrations/assos », soit 37 581 passages en 2025. C'est 5 449 passages en plus par rapport à 2024. On explique cette différence principalement par la remise en service de la barrière d'entrée de la déchetterie de Beugnon-Thireuil. En effet, jusqu'à fin 2024, aucun passage n'était comptabilisé.



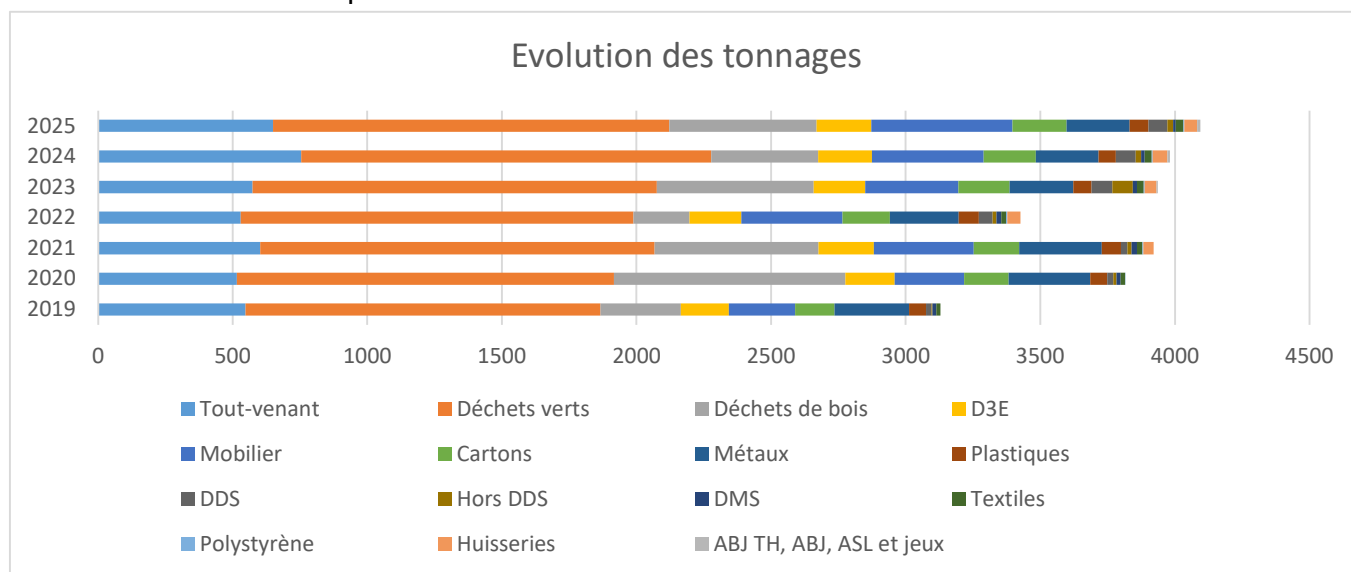
Détails des tonnages collectés sur les 3 sites

Type	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Tout-venant	650	754	574	530	602	515	547
Déchets verts	1 472	1 524	1 501	1 459	1 465	1 401	1 319
Déchets de bois A et B	547	397	583	208	609	860	299
D3E	203	200	191	193	206	183	178
Mobilier	525	414	347	375	371	258	246
Cartons	200	194	190	176	168	165	146
Métaux et métaux précieux	235	234	236	256	307	303	278
Plastiques durs et souples	70	64	68	75	72	64	62
DDS	70	73	77	51	24	22	21
Hors ECO DDS	22	20	77	14	15	12	3
DMS	16	14	15	18	20	16	15
Textiles	28	26	25	18	20	16	15
Polystyrène	4	3	4	4	4	1	0
Huisseries	48	55	44	49	38	0	0
ABJ TH, ABJ, ASL et jeux	11	10	4	0	0	0	0
TOTAL	4 101	3 982	3 936	3 426	3 922	3 803	3 114

Les données ci-dessus représentent les tonnages collectés en déchetterie par flux depuis 2019. En comparant les chiffres de 2024 par rapport à 2025, on peut noter une diminution du tout-venant (-104 T), des déchets verts (-52 T) et des huisseries (-7 T). À l'inverse, on observe une augmentation pour les déchets de bois (+150 T), de mobilier (+111 T) et des plastiques (+6 T). Pour les autres filières, la tendance reste linéaire.

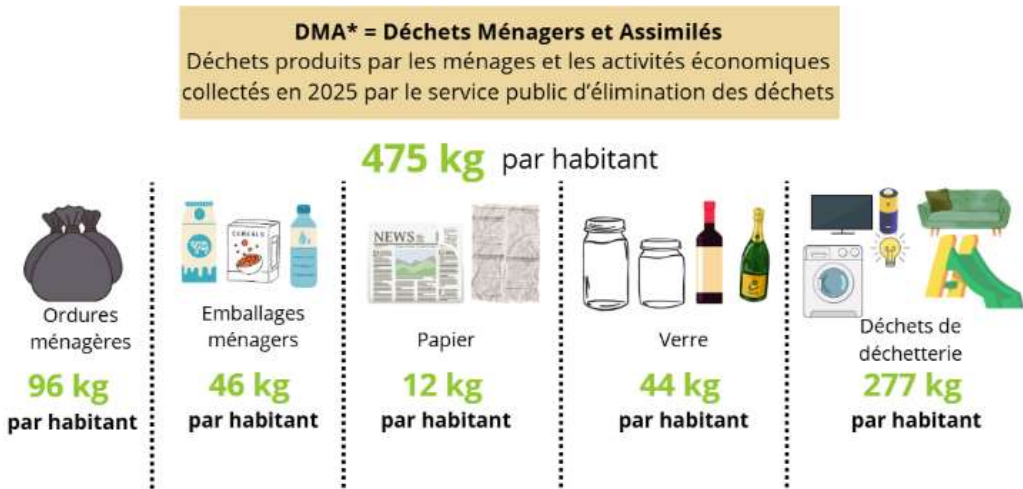
A noter :

- D3E : Déchets Electriques, Electroniques et Electroménagers
- DDS : Déchets Dangereux Spécifiques (déchets dangereux)
- DMS : Déchets Ménagers Spécifiques (huile, néons, encres, piles, radios et batteries)
- ABJ : Articles de Bricolage et Jardin
- ABJ TH : Articles de Bricolage et Jardin Thermique
- ASL : Articles de Sports et Loisirs



3.5 Bilan et évolution

Combien de déchets avons-nous produit en 2025 ?

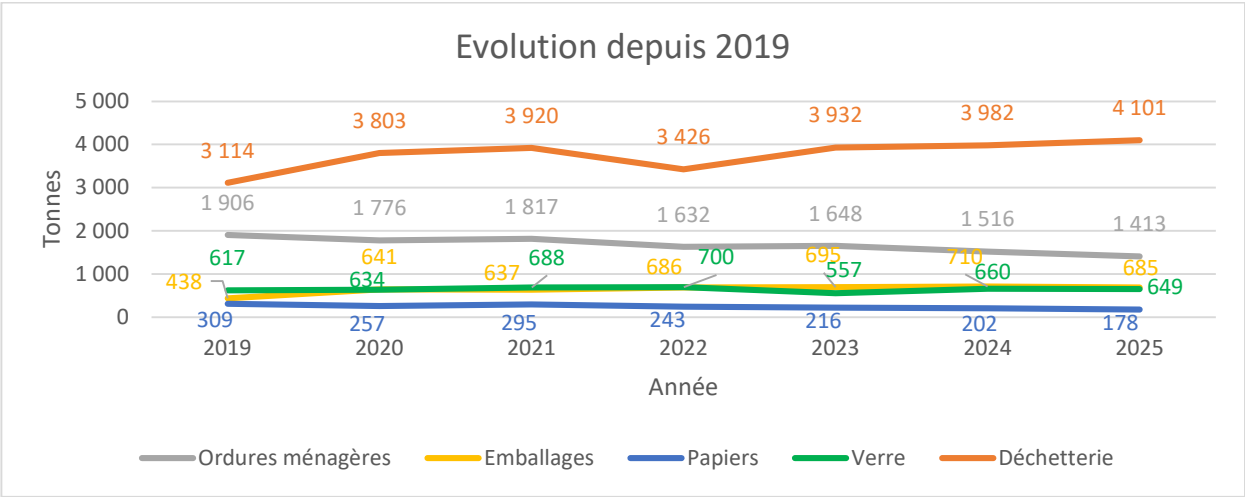


Les déchets collectés en tonne

Type	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ordures ménagères	1 906	1 776	1 817	1 632	1 648	1 516	1 413
Emballages	438	641	637	686	695	710	685
Papiers	309	257	295	243	216	202	178
Verre	617	634	688	700	557	660	649
Déchetterie	3 114	3 803	3 920	3 426	3 932	3 982	4 101
TOTAL	6 384	7 111	7 357	6 687	7 048	7 070	7 026

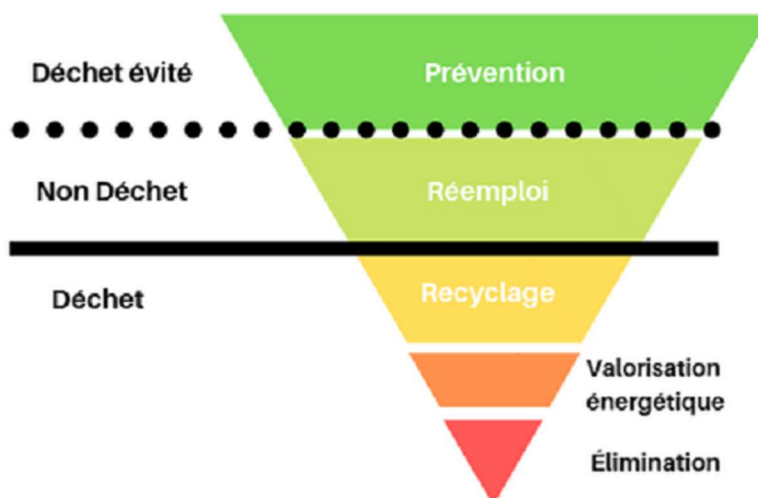
Les déchets collectés en kilos par habitant

Type	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ordures ménagères	131	122	124	111	112	103	96
Emballages	30	44	43	47	47	48	46
Papiers	21	18	20	17	15	14	12
Verre	42	44	47	48	38	45	44
Déchetterie	214	262	267	233	267	270	277
TOTAL	438	490	501	456	479	480	475



Chapitre 4 : Le traitement des déchets

4.1 La hiérarchie des traitements selon le Code de l'environnement



La hiérarchie des traitements présentée par le code de l'environnement renvoie à l'ordre de priorité que la réglementation impose pour limiter les impacts environnementaux, notamment en matière de déchets et de prévention des pollutions.

La priorité absolue est donnée à la prévention, c'est-à-dire éviter la production de pollution ou de déchets dès l'origine.

L'article L.541-1 du Code de l'environnement consacre une hiérarchie en cinq niveaux :

1- Prévention

Réduire la quantité et la nocivité des déchets produits.

2- Préparation en vue du réemploi

Donner une seconde vie aux produits sans transformation lourde (réparation, réutilisation).

3- Recyclage

Transformer les déchets en nouvelles matières premières.

4- Autres formes de valorisation

Notamment la valorisation énergétique (incinération avec récupération d'énergie).

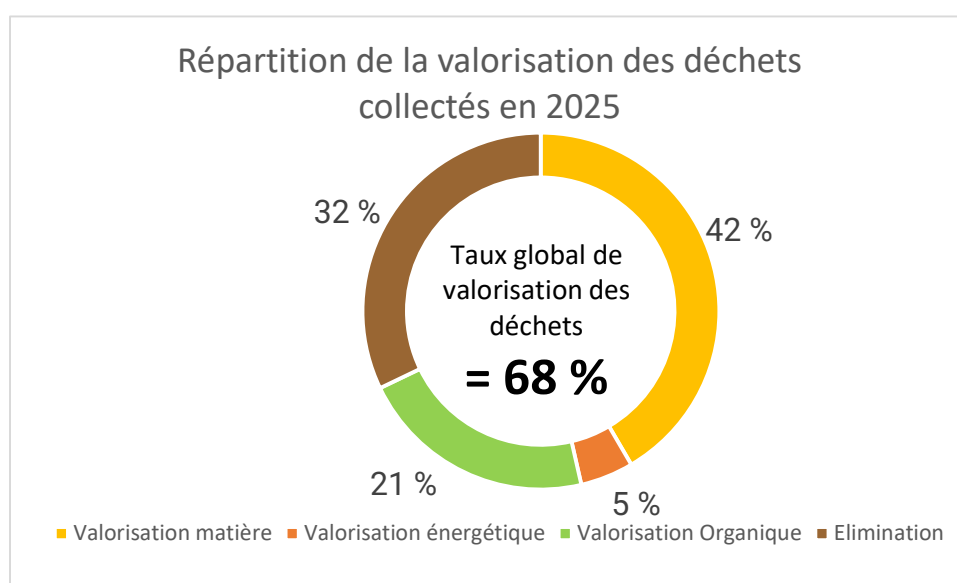
5- Élimination

Derniers recours (stockage, incinération sans valorisation).

4.2 La valorisation des déchets collectés

La valorisation correspond à toutes les opérations qui permettent de tirer une utilité d'un déchet plutôt que de l'éliminer. Elle se situe après le recyclage mais avant l'élimination. Il existe 3 types de valorisation :

- **Valorisation organique**
Elle concerne les végétaux et les déchets biodégradables pour lesquels on retrouve deux modes de traitement : le compostage et la méthanisation.
- **Valorisation matière**
Elle concerne les déchets de collecte sélective et une partie des déchets collectés en déchetterie. Le processus de valorisation permet de transformer les déchets en nouvelles matières premières.
- **Valorisation énergétique**
Elle concerne les refus de tri présents dans les emballages ménagers et les déchets dangereux collectés en déchetterie. Ici, le déchet est utilisé comme source d'énergie.



La valorisation organique représente 21 % de la valorisation globale, elle est légèrement inférieure à 2024 (22 %). On rappelle qu'il n'y a pas eu de valorisation des ordures ménagères à la suite de la fermeture de l'usine du SMITED 79 à Champdeniers pour subir des travaux de rénovation afin de transformer le site en une unité de Tri Valorisation Matière Energie (TVME). En effet, la totalité des ordures ménagères a été envoyée sur l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) à Amailloux pour qu'elles soient éliminées.

La valorisation matière représente 42 % de la valorisation globale, elle est identique à 2024. En regardant dans le détail ci-après, on s'aperçoit qu'il n'y a pas eu de valorisation issue du Tri Mécano Biologique pour les ordures ménagères et que la production de papiers est en baisse, tout comme le verre. La production de bois issu des déchetteries et du mobilier est en hausse ce qui vient rééquilibrer les données.

La valorisation énergétique représente 5 %, elle est identique à 2024.

En conclusion, ce graphique met en évidence une gestion globalement positive des déchets avec 68 % d'entre eux valorisés, principalement par le recyclage matière. Toutefois, la part encore importante de déchets éliminés souligne qu'il existe encore une marge de progression pour améliorer le tri, développer de nouvelles filières de valorisation et tendre vers une économie plus circulaire.

4.3 Les modes de traitement

Valorisation matière	2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab
Valorisation TMB	906	62	862	59	655	45	275	19	0	0	0	0
Emballages	468	32	314	21	416	28	435	30	462	31	462	31
Papiers	257	18	295	20	243	17	216	15	202	14	178	12
Verre	634	44	688	47	700	48	557	38	660	45	649	44
Déchets de bois	860	59	609	41	208	14	583	40	397	27	547	37
D3E	183	13	206	14	193	13	191	13	200	14	203	14
Mobilier	258	18	371	25	375	26	347	24	414	28	525	36
Cartons	355	24	291	20	176	12	190	13	194	13	200	14
Métaux	303	21	307	21	256	17	236	16	234	16	235	16
Plastiques	64	4	72	5	75	5	68	5	64	4	70	5
DMS	15	1	20	1	18	1	15	1	14	1	15	1
Textiles	3	0,2	21	1	18	1	25	2	26	2	28	2
Polystyrène	1	0,07	4	0,3	4	0	4	0	3	0	4	0
ABJ TH, ABJ, ASL et Jeux									10	1	11	1
Huisseries	0	0	38	3	49	3	44	3	55	4	48	3
TOTAL	4 307	296	4 098	279	3 386	231	3186	216	2935	199	3175	215
Valorisation énergétique	2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab
Emballages	173	12	323	22	270	18	260	18	248	17	223	15
DDS	22	2	24	2	51	3	77	5	73	5	70	5
Hors DDS	12	0,8	15	1	14	1	77	5	20	1	22	1
TOTAL	207	14	362	25	335	23	414	28	341	23	315	21
Valorisation organique	2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab
Déchets verts	1 401	96	1 465	100	1 459	99	1 501	102	1 524	103	1 472	100
Compost issu du TMB	134	9	126	9	130	9	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 535	105	1 591	109	1 589	108	1 501	102	1 524	103	1 472	100
Elimination	2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab
Refus du TMB	632	43	948	65	719	49	1 511	102	1 516	103	1 413	96
Tout-venant	515	35	602	41	530	36	574	39	754	51	650	44
TOTAL	1 147	78	1 550	106	1 249	85	2 085	141	2 270	154	2 063	140

4.4 Les lieux de traitement

Flux	Lieu de traitement
Ordures ménagères	ISDND – SMITED 79 à Amailloux (79)
Emballages ménagers	Centre de tri UNITRI à Mauléon (79)
Papiers	Huhtamaki à L'Île d'Elle (85)
Verre	Varallia à Cognac (16)
Biodéchets	Ecovalim à Migné-Auxances(86)
Cartons	Revipac à Paris (75)
Métaux	Rouvreau Recyclage à Niort (79)
Batteries	Rouvreau Recyclage à Niort (79)
Tout-venant	ISDND – SMITED 79 à Amailloux (79)
Plastiques durs	Rouvreau Recyclage à Niort (79)
Plastiques souples	Sud Vendée Recyclage à Fontenay-le-Comte (85)
Déchets verts	Co-compostage avec 3 exploitants agricoles (79)
Déchets de bois A	Transabois à Luglon (40)
Déchets de bois B	Archiblock à Mauzé sur le Mignon (79)
Mobilier, Jeux et Jouets	Filière ECOMAISON – Brangeon (79)
D3E	Filière ECOSYSTEM – Brangeon (79)
DDS	Filière ECO DDS – Chimirec Delvert (86)
Hors Eco DDS	Ortec Environnement à Niort (79)
Huiles moteurs	Aloe Environnement – Picoty Centre (86)
Huiles alimentaires	Ecogras à Bonneuil sur Marne (94)
Encres	Printerrea à Cherisy (28)
Piles	Filière ECOSYSTEM Corepile – Brangeon (79)
Néons-ampoules	Filière ECOSYSTEM – Brangeon (79)
Radiographies	Recyl'm à Marseille (13)
Polystyrène	Poitou Polystyrène à Vivonne (86)
Huisseries	Raivalor à Niort (79)
Textiles	Trio-Emmaüs à Niort (79)
Articles de Bricolage et Jardin Thermique	Filière ECOLOGIC – Suez (79)
Articles de Bricolage et Jardin non Thermique	Filière ECOMAISON – Brangeon (79)
Articles de Sports et Loisirs	Filière ECOLOGIC – Suez (79)

Partie 2 – Les coûts d'exploitation du service

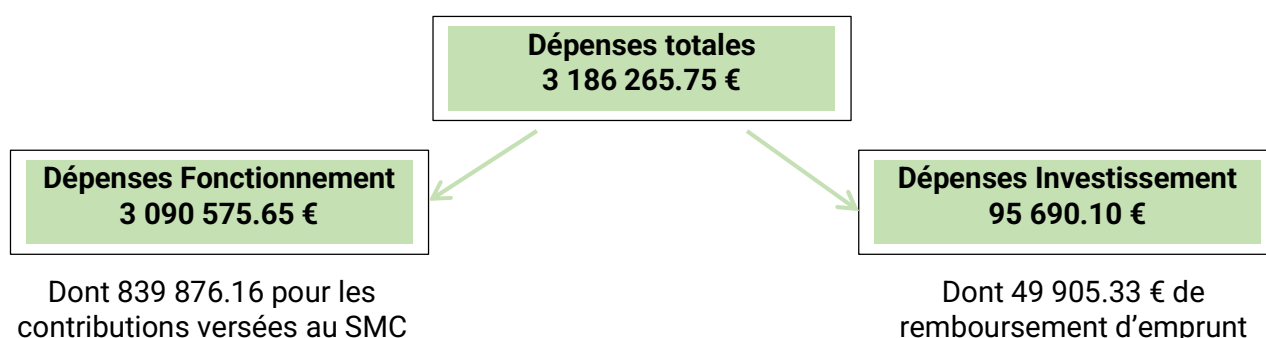
Chapitre 1 : Budget et financement

1.1 Le Compte financier unique 2025

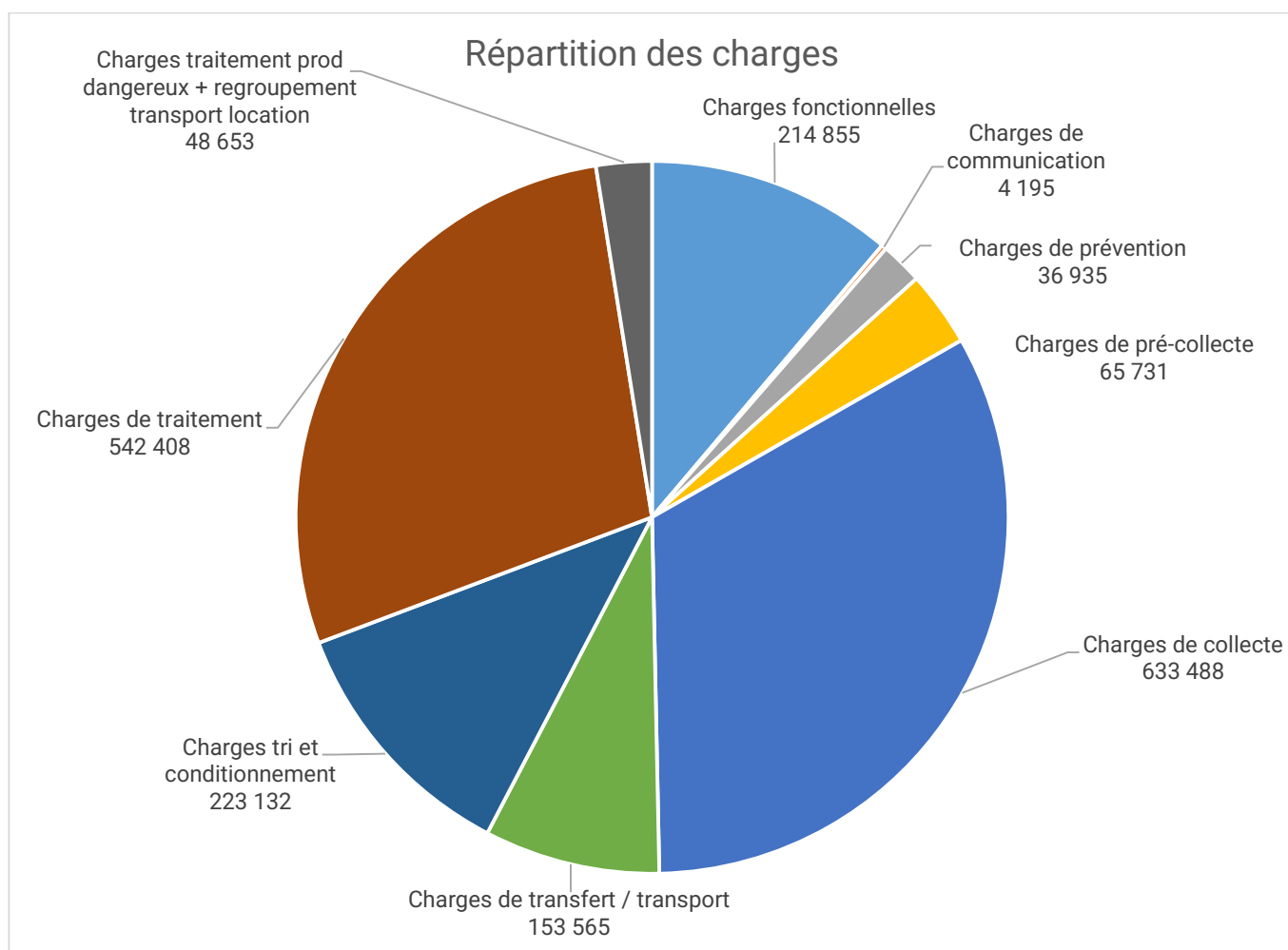
L'examen du compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître :

En Fonctionnement, les résultats sont les suivants	
Dépenses de Fonctionnement	3 090 575,65
Recettes de Fonctionnement	2 867 200,64
Résultat net de Fonctionnement exercice 2025	- 223 375,01
Résultat reporté au 31/12 2024	936 056,13
Soit un Résultat cumulé de Fonctionnement fin 2025 de	712 681,12
En investissement, les résultats sont les suivants	
Dépenses d'Investissement	95 690,10
Recettes d'Investissement	267 435,36
Résultat net d'Investissement exercice 2025	171 745,26
Résultat reporté au 31/12 2024	234 280,70
Soit un Résultat cumulé d'investissement fin 2025 de	406 025,96
Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à	23 342,40
Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à	
Soit un solde net d'investissement fin 2025 de	382 683,56
Résultat cumulé des deux sections	1 095 364,68

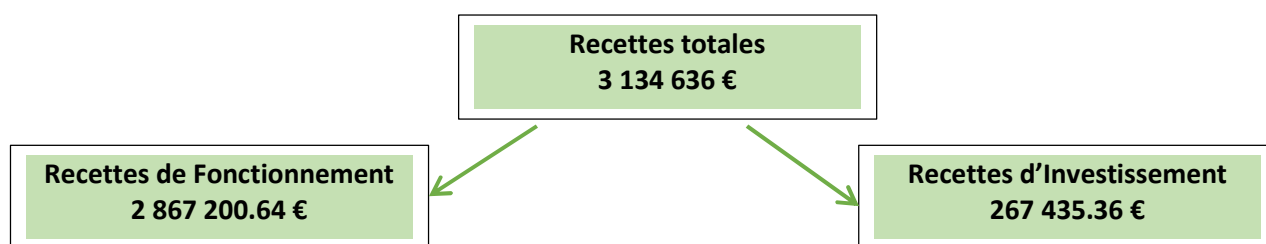
1.2 Les dépenses effectuées en 2025



Les principaux postes de dépenses sont :	Principaux investissements pour 2025
- 633 488 € pour la collecte	- 24 888 € pour l'achat de 2 bennes amovibles
- 327 804 € pour le stockage	- 6762 € Achat de composteurs et bioseaux
- 214 604 € pour le traitement	



1.3 Les recettes perçues en 2025



Les principaux postes de recettes sont :	Principales recettes pour 2025
- 2 346 920.64 € pour la redevance Dont 700 582.83 € pour la partie Pays Sud Gâtine	- FCTVA pour 69 833 € €
- 153 542 € pour la vente de matériaux	
- 351 578.63 pour les soutiens des éco-organismes	

Financement : les principales recettes en détail

- **Redevances des usagers : 1 709 709 €**
sur le secteur collecté par le service

La redevance incitative est calculée en fonction du nombre de personnes dans le foyer.

La redevance incitative finance l'ensemble du service de gestion des déchets : La collecte, le tri et le recyclage des emballages, des papiers

1.4 Les soutiens et aides des organismes agréés en 2025

Soutiens et aides des organismes agréés : 351 578.63 €



CITEO EMBALLAGES	255 715.42 €
CITEO PAPIER	31 746.31 €



20 970.12 €



2 855.93 €



1000.00 €



36 250.85 €

2 500 €



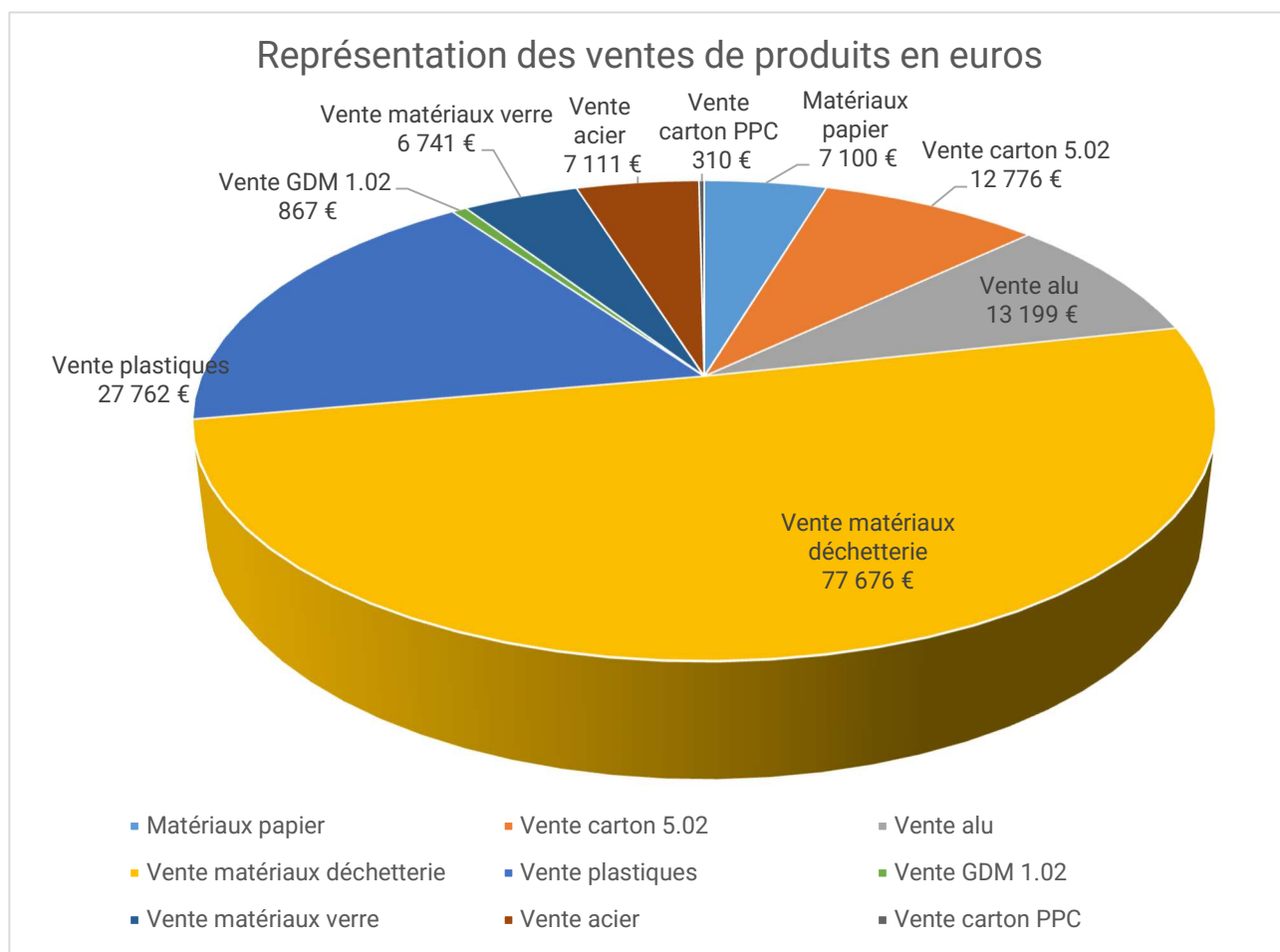
240 €



300 €

Recettes industrielles : 153 542€

Les recettes industrielles constituent pour l'essentiel la vente de matériaux recyclables.



Chapitre 2 : Décomposition des coûts

2.1 Le coût complet

➔ Le coût complet en € HT par habitant

Le coût complet est l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, traitement...). Ce coût est pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.

129 € C'est ce que coûte par habitant le service public de gestion des déchets

2.2 Le coût aidé

➡ Le coût aidé en € HT par habitant

Le coût aidé est l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, traitement...) après déduction des ventes de matériaux, des soutiens des éco-organismes et des aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité

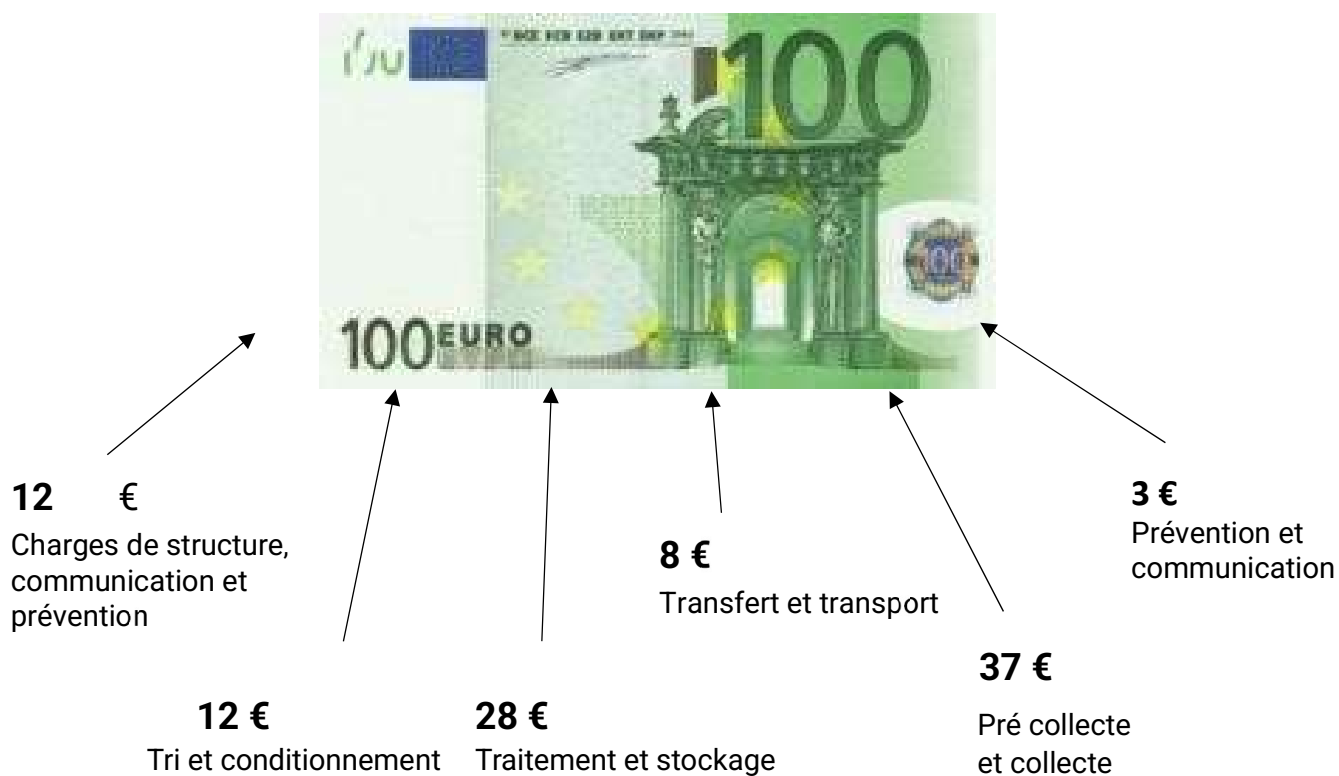
Coût aidé / reste à charge pour l'utilisateur 93 €	Soutiens éco organismes 24 €
	Ventes matériaux et aides 10 €

Détail du coût aidé (après déduction des recettes et soutiens)
En € HT par habitant

	 Ordures ménagères résiduelles	 Emballages et Papiers	 Verre	 Déchetteries	 Déchets Alimentaires
Coût aidé 2025 en €/hab	44 €	12 €	4 €	28 €	4 €
Evolution 2024 - 2025	-6%	-30 %	+ 25 %	+33 %	

2.3 Répartition des dépenses de la Régie des déchets en 2025

Pour 100 euros dépensés :



Partie 3 – La Communication

Chapitre 1 : La communication digitale

1.1 Le site internet de la Collectivité

Le site internet est accessible à l'adresse suivante : www.valdegatine.fr, une rubrique est spécialement dédiée à la gestion des déchets. On retrouve toutes les informations concernant la présentation du territoire, l'organisation de la Régie des déchets, les tarifs, les consignes de tri, les horaires d'ouverture des déchetteries, les déchets acceptés en déchetterie ou même encore les formulaires de demande ainsi qu'une foire aux questions.



1.2 La page Facebook

Sous le nom de la Communauté de Communes Val de Gâtine, la Régie des déchets utilise cette page pour diffuser en temps réel un maximum d'informations (collecte, fermeture, canicule, informations...). Afin d'identifier rapidement que la publication concerne bien la Régie des déchets, cette dernière possède un logo recyclage.



Chapitre 2 : Les interventions en milieu scolaire

À la demande des établissements scolaires, la Régie des déchets propose des interventions en milieu scolaire pendant lesquels les sujets suivants peuvent être abordés : les consignes de tri, le recyclage des déchets, le véhicule de collecte, le compostage...

Ce type d'intervention plaît beaucoup aux enfants puisqu'on vient dans l'établissement avec de vrais déchets et le véhicule de collecte, cela est plus concret et facilite la compréhension de tous.

Cela permet également de préparer les futures générations au tri des déchets, par ailleurs les enfants sont un relais pour l'information au sein de chaque famille.

